

## Conseil régional PACA

Séance plénière du 25/04/2014

### Intervention Rapport 13 – Stratégie internationale de la Région PACA

Joëlle FAGUER

Cette délibération affirme l'ambition de Marseille : être la capitale de la Méditerranée Avec une légitimité puisée dans son histoire et sa position au cœur de cet espace. Et le fait que le rôle essentiel de l'action extérieure des collectivités locales est maintenant largement reconnu : Par le rapport Laignel, par l'élaboration de la première loi d'orientation sur le développement voulue par Pascal Canfin, par votre rapport Monsieur le président sur la Méditerranée de projets... mais aussi ne l'oublions pas par le soutien d'une grande majorité de citoyens à ces actions.

L'ambition est légitime mais ne trouvera sa cohérence qu'à condition de faire fonctionner l'articulation entre l'action de l'Etat et de l'Europe avec celle de la Région, aussi bien que celle de la Région avec d'autres Régions et avec les différents niveaux de son territoire ; collectivités infra régionales **dont la métropole niçoise**, et ensemble des acteurs régionaux de l'économie : administrations et opérateurs publics, associations, fondations, entreprises... Le soutien, la mutualisation et la coordination avec les acteurs issus de la société civile est une priorité. Souhaitons que la Villa Méditerranée réussisse à incarner ce projet et lui donner la visibilité qu'il mérite. Qu'elle soit ce lieu d'accueil et d'échanges, symbole du dialogue entre les cultures des deux rives dont nous avons besoin et que cet espace prenne **enfin** du sens.

Le Gouvernement a décidé de consacrer au moins 85% de l'effort financier de l'Etat en faveur du développement en Afrique subsaharienne mais également **dans les pays du voisinage Sud et Est de la Méditerranée** En effet cette région représente un enjeu essentiel, tant pour l'Europe que pour la France.

Les Nations unies prévoient, d'ici 20 ans, 60 millions de jeunes supplémentaires à employer et donc à former, et 75 millions de nouveaux urbains à accueillir, dans un environnement fragile, et aux portes de l'Europe ; les bouleversements politiques en cours appellent de notre part un accompagnement et un effort accru en faveur du renforcement de la **gouvernance** et de la **préservation de cet environnement**

Sur le fonds : La question qui se pose, c'est de savoir **quels contenus** seront donnés à cette stratégie pour ce qui est du **type de développement** encouragé. Une récente étude du FEMISE pour la banque mondiale indique qu'il faudra créer dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée entre 30 et 40 millions d'emplois au cours des 20 prochaines années, pour simplement **stabiliser** le taux de chômage à son niveau actuel.

Or cette même étude indique que 10% de ces emplois pourraient être créés par le développement de **l'économie verte**.

Dans la continuité de la délibération que nous avons votée sur les éco – conditionnalités, la cohérence veut que nous soyons extrêmement attentifs au caractère soutenable des modèles de développement que nous déciderons

d'encourager car c'est bien notre avenir **commun**-dans le cadre de la souvent citée « communauté de destin » du territoire méditerranéen- qui se joue là.

Dans cet esprit, la région Ile de France a décidé cette année dans le cadre de sa stratégie à l'international de soutenir les projets de coopération relevant du concept de « **biens publics mondiaux** » :

Permettre aux pays en développement de contribuer à la production ou à la préservation des BPM devient ainsi un nouvel enjeu pour la coopération et pour le développement. Les actions liées à cet objectif transforment ainsi en profondeur la façon de traiter certaines de ces questions :

Limiter l'augmentation des températures mondiales afin d'éviter de graves dérèglements climatiques, lutter contre l'érosion de la biodiversité, veiller à la protection des milieux naturels et des écosystèmes terrestres et marins ou de la qualité de l'air, améliorer la protection contre les risques sanitaires et environnementaux, prévenir l'émergence et la propagation des maladies contagieuses **en particulier sur la lutte contre le VIH/Sida** améliorer la stabilité financière mondiale ou promouvoir **une culture de la paix**, constituent aujourd'hui des enjeux **collectifs** majeurs.

Ces biens publics mondiaux ne sont aujourd'hui correctement pris en charge ni par les marchés ni par les Etats parce que les investissements que nécessite leur préservation ne profitent pas exclusivement à ceux qui les ont consentis et ne génèrent pas nécessairement de bénéfice marchand. Ils appellent donc de la part de la communauté internationale des solutions de gouvernance et de financement **innovantes**.

La recherche d'un « **nouveau modèle de société méditerranéen** » basé comme vous le préconisez justement Monsieur le Président sur le concept de co-développement voire de « co-habitation » devrait intégrer ces objectifs, dans la perspective de construire un espace qui -je vous cite- « ne devra pas perdre son âme dans le déluge de la mondialisation ».